



Commission consultative en matière de  
protection des données, de transparence et  
d'archives publiques  
p/a Protection des données et transparence  
Boulevard Helvétique 27  
1207 Genève

Présidence du Conseil d'Etat  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
1211 Genève 3

Genève, le 30 décembre 2024

Commission consultative en matière de protection des données, de transparence et  
d'archives publiques

**Rapport d'activité législature 2018 - 2023**  
5ème année  
(1er décembre 2022 au 31 janvier 2024)

## **I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20) ;
- Article 1, lettre f, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01) ;
- Article 58 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001 (LIPAD, A 2 08).

## **II. Compétences de la commission**

La commission a pour tâche d'étudier et de donner son avis sur tout objet touchant aux domaines de la protection des données, de la transparence et de l'archivage en encourageant une politique dynamique et coordonnée dans ces domaines. Elle donne son préavis avant toute destruction d'archives historiques et prend position sur le rapport du préposé cantonal (art. 59 LIPAD).

## **III. Composition de la commission**

M. Cyril Alispach (Verts) a été nommé commissaire par arrêté du 11 janvier 2023 pour la période échéant au 31.01.2024 en remplacement de feu M. Jean-Daniel Zeller.

## **IV. Activités de la commission**

La commission a tenu 2 séances ordinaires le 24.10.2023 et le 11.12.2023.

Un sous-groupe de travail s'est réuni pour discuter de l'affectation des locaux du 1<sup>er</sup> étage du Nouvel Hôtel des Archives destinés à d'autres services de l'administration.

Une recommandation en ce sens a été adressée à Monsieur Antonio Hodgers, Président du Conseil d'État pour la période et Conseiller d'État chargé du Département du territoire.

La commission a pris note de la modification de la loi sur les commissions officielles (LCOF) suite à la réception du courrier du Conseil d'Etat du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Différents points ont également été abordé comme par exemple l'accès payant au SIL, les données nées numériques et les archives ainsi que les publications relatives aux commissions officielles sur le site de l'Etat de Genève.

Outre les informations reçues régulièrement de la part du préposé à la protection des données et à la transparence et celles de l'archiviste d'Etat, elle a abordé les thèmes suivants :

- **Protection des données et transparence**

- **Projet de révision de la LIPAD.**

La commission a suivi l'avancement du projet de révision de la LIPAD.

- **Ressources du Préposé cantonal**

Le Préposé cantonal a informé la commission que le Grand Conseil a répondu favorablement à sa demande de ressources supplémentaires et qu'un-e juriste (50%) et un-e informaticien-ne complèteront prochainement son équipe.

- **Archives**

- **NHA**

La commission a suivi l'avancement du projet concernant l'Hôtel des archives qui hébergera les Archives d'Etat. Elle a par ailleurs eu l'occasion de visiter le chantier.

- **Site Internet des Archives**

La commission a suivi l'évolution du site Internet des Archives qui est sorti du système de l'Etat.

## V. **Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la commission est assuré par celui du préposé cantonal.

## VI. **Frais de la commission**

### A. **Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)**

**1'835.- CHF.**

### B. **Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)**

**0 Fr.**

### C. **Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)**

Néant.

### D. **Remboursement de frais (art. 28 RCOF)**

Néant.

Mme Aurélie Friedli  
Présidente de la Commission